



## Préavis municipal n° 19 / 2025

Concernant l'encadrement de l'affichage politique et réponse à l'interpellation de M. Matthieu Sessli (PS) du 23 juin 2023, pour un montant total de CHF 61'000.-

### Rapport de la COFIN

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances dans le cadre du préavis 19 / 2025 s'est réunie le 11 août 2025 de 19h30 à 22h15 et s'est constituée comme suit :

			Présences
			19h30 à 22h15
Président	Volet Philippe	PLR	X
Vice-président	Singarella Giuseppe	PS	X
Rapporteur	Michèle Perrelet	UCBSL	X
Membres	Gréverath Pascal	ELU	excusé
	Jolivat-Zwyssig Isabelle	PLR	excusée
	Nanchen Bertrand	PLR	X
	Pascal Vienet	UCBSL	X
	Salanon Alain	LES VERTS	X
	Zimmermann Yann	PLR	X

Ont participé à cette séance (hors délibérations et votes) : Monsieur Thierry George, municipal en charge de l'urbanisme et travaux, Mme Sarah Lisé, en charge des finances, M. Stéphane Roulet, Chef du Service des finances

Les membres de la COFIN le remercient pour leur collaboration et les explications fournies.

### Préambule

La soussignée de droite a participé à la séance de la commission ad' hoc qui s'est tenue le jeudi 10 juillet 2025 au service de la voirie, route du Tirage, à St-Légier. L'excellent rapport de ladite commission a repris tous les détails des propos tenus des participants et des réponses fournies à cette séance. Les informations reçues lors de cette séance ainsi que les deux vœux émis par la commission ad' hoc ne sont donc pas reprises dans le présent rapport.

### Analyse

L'encadrement de l'affichage à fait l'objet de diverses critiques lors des dernières votations et l'interpellation de Monsieur Sessli à soulever ces problèmes. Cette démarche vise à préserver la qualité et l'harmonie des espaces publics, tout en garantissant la liberté d'expression dans un cadre organisé ».

Les communes voisines dont Montreux ont déjà trouvé cette même solution et il semble que ça se passe très bien. Les affiches seront imprimées par les différents partis en F4 Mondial (89,5x128cm).



Les supports conçus par la voirie sont d'une excellente qualité et le mode d'apposer les affiches par les divers partis est relativement facile. Ceux-ci peuvent aussi être utilisés séparément (par paire de deux panneaux) pour d'autres votations et éventuellement événements locaux.

Ce montant a été inclus dans le budget 2025 (salaire) et ne sera pas compté dans le total de CHF 61'000.- demandé. La main-d'œuvre nécessaire à la réalisation des socles en béton des différents sites, estimée à environ 138 heures (soit l'équivalent de CHF 8'280.00), sera assurée par l'équipe du secteur Voirie et Routes. Le comité a été regretté, que le périmètre d'affichage protégé défini ne soit pas plus étendu.

Questions :

Q : Art. 5 al 4. En quoi consiste ces CHF 30.-

R : Ce sera le montant demandé (contravention) par affiche dans le secteur convenu (sauvage), aux partis qui contreviennent au règlement.

Q : Qui fera la coordination et le cas échéant, payera du montage et démontage des affiches ?  
Art.7 du préavis

R : La voirie placera les panneaux, les partis les placeront les affiches dans ces panneaux et la municipalité donnera son aval pour le timing.

Q : Que se passe-t-il avec des déprédations éventuelles des panneaux ? ?

R : Les panneaux sont protégés par des plexiglas et il y a été prévu dans ce budget d'inclure des protections supplémentaires, afin de les changer, si nécessaire.

**Conclusions**

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission des finances vous propose à 4 oui, 1 non et 2 abstentions des membres présents, d'adopter les conclusions de la Municipalité comme suit :

Le conseil communal de Blonay – Saint-Légier décide

- d'autoriser la Municipalité à réaliser le concept d'encadrement de l'affichage politique ;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 61'000.- .

St-Légier, le 11 août 2025

Pour la Commission

Le Président

Philippe Volet

Rapporteur

Michèle Perrelet